

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal45
Membres en exercice45
Présents ou représenté.e.s
à la séance44
Absent.e.s01

Délibération n°2021-09-22-ST : Convention de
servitude de passage d'une canalisation de gaz
naturel

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, **le trente septembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués **le vingt-quatre septembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE*, Mme AVOGNON ZONON, M. MORA, M. DAMIANI, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET**, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, Mme JANIAUX, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, Mme BAYOL.

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

M. SEYE* (départ au point 14)	a donné mandat à	Mme MAFFRE-BOUCLET
M. LACHELACHE	a donné mandat à	Mme LARABI
Mme NIAKHATE	a donné mandat à	M. MORA
Mme LELU	a donné mandat à	M. GUENICHE
Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme SAINT-GAL
Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme GARNIER
M. BRUNET	a donné mandat à	M. CORNELIS
M. CLERGET** (arrivé au point 5)	a donné mandat à	M. MALLERIN
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
M. NOMBO POATY	a donné mandat à	M. DAMIANI
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND
Mme. INDJA	a donné mandat à	Mme. CAZALS

ABSENT.E.S

Mme AMSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur DAMIANI ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

Délibération n°2021-09-22-ST

Convention de servitude de passage d'une canalisation de gaz naturel

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

VU le Code de l'Energie et notamment ses articles L121-32 et suivants et L432-8 ;

CONSIDERANT le contrat de service public signé le 11 mai 2021 entre l'Etat et la société Gaz Réseau Distribution France (GRDF), désignant cette dernière comme opérateur du réseau public de distribution du gaz naturel ;

CONSIDERANT que dans le cadre du projet « Rabelais », une opération de construction de logements constituée de cinq bâtiments va être réalisée ;

CONSIDERANT le fait que, pour permettre cette construction, il est nécessaire de dévier une canalisation de gaz ;

CONSIDERANT la volonté de la Ville à autoriser la société GRDF à procéder au dévoiement de cette canalisation se situant entre la rue Albert Camus et l'avenue Rabelais ;

CONSIDERANT que la réalisation de ces travaux sur les parcelles AR 546 de 16 m² et AR 572 de 281 m² nécessite la signature d'une convention de servitude entre la Ville et la société GRDF ;

CONSIDERANT que la société GRDF et la Ville se sont rapprochées afin de ne pas modifier les usages d'occupations des surfaces définies préalablement par la ville ;

CONSIDERANT le projet de convention entre la Ville et GRDF ;

SUR avis favorable de la commission des finances,

A L'UNANIMITE

DECIDE

Article 1 : D'approuver les termes de la convention d'occupation de servitude de passage d'une canalisation de gaz;

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer cette convention, et à prendre toutes les dispositions pour en assurer l'exécution ;

Article 3 : De l'affectation de la dépense au budget de l'année en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire



Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le - 4 OCT. 2021
Publication
le - 4 OCT. 2021
Notification
le - 4 OCT. 2021
Certifié exécutoire
Le Maire,

